

Lire la newsletter dans votre navigateur



MAKUTANO | IF WE DON'T, WHO WILL ?

MAKUTANO NEWSLETTER

LÀ OÙ L'AFRIQUE SE RENCONTRE



L'ACTUALITÉ ÉCO DE LA SEMAINE

GUERRE EN UKRAINE

Le Gouvernement congolais est très attentif à **l'impact du conflit en Ukraine sur l'économie mondiale**. Lors de la réunion hebdomadaire du **Comité de Conjoncture Économique (CCE)** du 2 mars, les Ministres sectoriels ont tablé sur **la situation économique mondiale et internationale** de la période allant du 9 février au 28 février. Le CCE a noté que la guerre en Ukraine a entraîné **une hausse des prix des produits énergétiques sur le marché international**. Cela pourrait avoir des conséquences sur **l'économie nationale qui importe l'intégralité de son pétrole**. Au 2 mars, le Texas Light Sweet, variation de pétrole brut qui fait office de standard dans la fixation du cours du brut, est monté **jusqu'à 111,50 USD**. C'est un niveau record depuis 2013. Sur le marché de Londres, il **a atteint 113,02 USD**. Il n'était pas aussi haut depuis 2014. Sur le plan national, **la situation macro-économique reste stable**, sur le marché des biens et services, ainsi que sur le marché monétaire.

TAXE RAM

Le 18 février dernier, le Gouvernement décidait de **la suppression des frais du Registres des appareils mobiles (RAM)**, une taxe très controversée. Le 1er mars, cette suppression est entrée en vigueur. Depuis cette annonce, certaines structures réclament **le remboursement de l'argent prélevé aux utilisateurs de téléphones sur l'ensemble du territoire national**. C'est le cas de Maître Hervé Diakese, avocat d'un groupe de Congolais ayant saisi la justice sur cette question de la perception de la taxe RAM. Il avait déjà porté plainte en vue **d'obtenir des télécommunications le remboursement des frais prélevés**. La première plainte n'ayant pas abouti, ses clients **vont de nouveau saisir la justice**. Selon le Gouvernement, les entreprises de télécommunications doivent **25 millions USD à l'ensemble des personnes prélevées**. Mais pour l'avocat, c'est loin d'être suffisant. **Il réclame 2,5 millions USD pour ses clients**. Il suggère à des instances comme l'Assemblée nationale ou encore l'Inspection générale des finances de se saisir de l'affaire.

Le 24 février, le Gouvernement de la RDC a signé **un protocole d'accord à l'amiable avec le groupe Ventura** détenu par l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. Proche de l'ancien Président Joseph Kabila, il est accusé de **corruption dans le secteur minier de la RDC**. Cet accord vient mettre **fin au contentieux judiciaire entre l'homme d'affaires et l'Etat congolais**. Il permet à ce dernier de **récupérer des actifs miniers et pétroliers litigieux**. Le CNPAV salue l'initiative du Gouvernement et exige **la publication des éléments contenus dans cet accord** pour plus de transparence. Un problème pour la coalition qui rappelle que c'est à cause du manque de transparence qu'une telle situation a été rendue possible. Le CNPAV a formulé trois recommandations au Gouvernement : **la publication de cet accord** (incluant les annexes), **les précisions sur les actifs de Dan Gertler** et **l'assurance sur le respect de la procédure de la loi et des règles de transparence de l'accord**.

MISES AU BAN

Cinq sociétés de droit congolais sont interdites d'importation sur l'ensemble du territoire congolais. La décision concerne **toutes les opérations d'importation**, de divers produits, et ce **jusqu'à nouvel ordre**. Sont concernées : **Mino Congo, Chalupa la Mama, Ranny, Snips et Super Nourriture**. Cette décision a été prise le 24 février par le Ministre de l'Economie nationale et celui du Commerce extérieur. Elle vise à **assainir le secteur d'importation des biens de grande consommation et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs face à la fraude et à la spéculation**. L'Association congolaise des banques ainsi que la Banque Centrale du Congo sont priées de **ne plus délivrer de licences d'importation à ces entreprises**. Elles doivent également suspendre l'exécution des licences en cours de validité.

ACCORDS DE FINANCEMENT

Mercredi, le Gouvernement congolais a signé **trois accords de financement avec la Banque africaine de développement (BAD)**. Le montant total est **de 140 millions d'Unités de Compte**, équivalant à 196 millions USD. Ce financement comporte deux parties :

- d'un côté la partie "prêt" qui s'élève à **83,33 millions d'Unités de Compte** (116,66 millions USD)
- de l'autre la partie "don" chiffrée à **56,67 millions d'Unités de Compte** (9,34 millions USD)

Trois projets sont concernés par le financement : le **Projet d'aménagement de la route Bukavu-Goma**, le **Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques dans la région du Centre - phase II (PRISE II)**, et enfin le **Projet d'appui à la relance de l'économie congolaise**.

FMI

Nicolas Kazadi a présidé mardi dernier une réunion avec **une mission du Département Afrique du FMI**. La rencontre a eu lieu **dans le cadre du Programme économique triennal du Gouvernement**, conclu avec l'institution financière internationale. Les deux parties ont procédé à une évaluation globale et ont dégagé les progrès réalisés et les défis restant à relever. Pour rappel, l'accord de Facilité Elargie de Crédit conclu entre le FMI et la RDC **s'étend sur 36 mois pour 1066 millions de DTS** (100% de la quote-part soit environ 1,52 milliard USD). Il a été accordé par le FMI pour aider la RDC à répondre **aux besoins de financement associés à la pandémie de Covid-19**. Une aide d'urgence avait été accordée en décembre 2019 et avril 2020 par le FMI à la RDC au titre de la Facilité de crédit. En tout, **533 millions de DTS** (50% de la quote-part ou 731,7 millions USD) ont été versés.

PHASE 3 LANCÉE !

Le 1er mars a marqué le lancement de la phase 3 **du projet conjoint UNICEF-PAM-FAO** d'assistance aux populations congolaises urbaines touchées par le Covid-19. Le lancement s'est fait dans la commune de la Nsele à Kinshasa. La phase 1 a été lancée en mars 2021 et a couvert **18 900 ménages** de la commune. Cette phase 3 est financée par le Royaume de Belgique. Elle doit permettre de **transformer les transferts monétaires humanitaires des phases 1 et 2 en un programme urbain de filets sociaux**. Elle va se concentrer sur les aires de santé de Kindobo, Dingi Dingi et Buma. **4000 ménages vulnérables sont ciblés**, notamment ceux comportant des femmes enceintes, des enfants, des chefs de ménage avec handicap et des personnes âgées. Les structures communautaires et les réseaux communautaires existants seront mis à contribution.

L'ASSOCIATION DE LA SEMAINE



LE CMMC, NOUVEAU CORPS PROFESSIONNEL DES MANDATAIRES EN MINES ET CARRIÈRES

Le 1er mars a eu lieu au Congo Fleuve Hotel de Kinshasa la présentation officielle de l'Association sans but lucratif "Corps des Mandataires en Mines et Carrières" (CMMC). La présentation s'est faite en présence de la Ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi.

Les Mandataires en Mines et Carrières ont été créés il y a 20 ans, lors de la promulgation du Code des Mines. Ils évoluaient depuis en solo, rendant leur travail complexe. Ils ont normalement pour mission légale de représenter, conseiller et/ou assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice de droit minier et de carrière, mais ils doivent également intervenir en cas de contentieux. S'ils sont les spécialistes de la législation minière, ils sont parfois empêchés dans leur travail par l'administration minière. Certains agents se substituent à eux, induisant parfois en erreur les opérateurs du secteur par leurs connaissances approximatives des lois et règlements.

C'est pour lutter contre ces pratiques que les Mandataires en Mines et Carrières se sont unis au sein du CMMC. Ce nouveau cadre devra renforcer la capacité de ses membres sur les connaissances du secteur, ainsi que sur la bonne application du Code minier.

Le CMMC va poursuivre cinq objectifs :

la promotion ainsi que la défense des intérêts des Mandataires en Mines et Carrières

- la promotion ainsi que la défense des intérêts des Mandataires en Mines et Carrières auprès du Gouvernement et de l'Administration des Mines,
- la constitution d'un cadre d'échanges et de concertations entre Mandataires en Mines et Carrières de la RDC,
- la participation de ses membres aux différentes rencontres minières,
- une interaction constante avec le Gouvernement et l'Administration des Mines sur les questions minières,
- et enfin la lutte contre l'empiètement des attributions des Mandataires en Mines et Carrières par des personnes non qualifiées.

La ministre des Mines a été choisie pour être la marraine du CMMC. Lors de la présentation officielle, elle a salué l'initiative de constitution en corps.

INTERNATIONAL

 Les organisations humanitaires font mention de 600 000 personnes déplacées en Ukraine, de nombreux morts et blessés. Elles appellent aux dons du monde entier. Binance, le fournisseur mondial de la cryptomonnaie, a fait un don de 10 millions USD et 16 042 Binance coin, l'équivalent de 6 millions USD. Le don a été via sa plateforme Ukraine Emergency Relief Fund. La somme sera répartie entre les principales ONG et organisations intergouvernementales présentes sur le terrain. Binance a mis en place une plateforme pour permettre aux personnes qui le souhaiteraient de faire des dons en cryptomonnaie.

 En 2021, le Nigeria, première puissance économique du continent, a capté 698,8 millions USD d'IDE. C'est le niveau le plus bas jamais enregistré. Les IDE ont chuté de 32% en 2021, conséquence de la crise pandémique. Selon Nairalytics, la base de données de la Banque centrale du Nigeria, c'est la quatrième fois que le pays enregistre des IDE inférieurs à 1 milliard de dollars au cours des 15 dernières années.

 La solution de mobile money de Société Générale en Afrique s'arrête. Elle avait été lancée 5 ans auparavant dans sept pays : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, Madagascar et le Sénégal. Pas moins de 2,1 millions d'abonnés utilisaient ce service.

 L'autorité du canal de Suez (SCA) a relevé mardi les droits de transit de 5% à 10% pour les navires qui transitent par le canal. 10% pour les navires pétroliers, 7% pour les méthaniers et 5% pour les autres cargos. Cela fait suite à la flambée des prix causée par l'invasion russe en Ukraine. Le Président de la SCA a précisé que les nouveaux droits de transit seront ajustés en fonction de la situation, voire supprimés.

ALORS, ON FAIT QUOI ?

10 au 12 mars



La Commission européenne et le FMI annoncent l'organisation du 10e Forum africain sur les finances publiques. Il abordera les réformes budgétaires de grande envergure, nécessaires à la viabilité des finances publiques, au lendemain de la pandémie de Covid-19. Le Forum est ouvert aux ministres et autres dirigeants africains, partenaires bilatéraux et institutions multilatérales. Il sera retransmis en direct sur la page web.

10 au 12 mars



La 3e édition du salon e-commerce et fintechs se déroulera à Kinshasa. C'est le plus grand rendez-vous des acteurs majeurs de la fintech et du e-commerce en Afrique Centrale. De grands noms seront présents comme Bonny Maya, CEO de Tinda, Ruddy Mukwamu, CEO de Maxicash ou encore Gisele Mwepu, CEO, propriétaire et fondatrice d'Okapi Finance International AB. Informations [ici](#).

LE DÉBAT WHATSAPP

" Charles Grave ; *"l'économie ce n'est que de l'énergie transformée !"*
Est-ce vrai les économistes ? Si oui, donc en RDC avec toute notre capacité énergétique, nous devrions réellement être un pays capitaliste hyperpuissant au lieu d'être un pays qui tue l'économie par l'hypertaxation de créateurs de richesse par l'Etat, qui va servir à certains privilégiés corrompus !" **Benjamin Tatete**.

"Sans énergie, pas de création de richesse(s)" **FK**

"Comme prose, ce n'est pas faux, mais techniquement incorrect.
En fait, on peut concilier les deux aspects à travers le contenu que l'on donne à l'épithète "transformée".
Rigoureusement parlant, l'énergie est un facteur de production mais il n'est pas le seul. Il y a le travail, la terre, les matières premières et intermédiaires, le capital physique etc. Ensuite, il faudrait avoir la technologie pour transformer en produits.
J'espère que cela éclaire un peu. " **André Nyembwe**



Retrouvez la Newsletter de MAKUTANO sur WhatsApp



RESTONS EN CONTACT

27, Avenue Comité Urbain
Kinshasa/Gombe
(+243) 82 57 26 552
contact@makutano.cd

Makutano.cd

Merci pour la lecture, partagez la newsletter MAKUTANO avec vos amis

[Se déabonner](#)

